



À la suite d'un processus de révision, le TDSN souhaite publier ses *Règles de procédure* nouvellement révisées, qui sont mises à la disposition de tous en anglais, en français et en langue inuktitute afin d'aider à comprendre l'objectif, la compétence et le fonctionnement du TDSN, et d'aider ceux qui ont l'intention de participer aux processus du TDSN. Toute personne souhaitant obtenir une copie des *Règles de procédure* du TDSN peut communiquer directement avec le TDSN par téléphone au (250) 465-2667, par courriel à **[administrator@nsrt-nunavut.com](mailto:administrator@nsrt-nunavut.com)** (cliquez sur ce lien), ou par la poste au C.P. 2169, Iqaluit, Nunavut X0A 0H0. Les *règles de procédure* du TDSN peuvent être consultées en ligne sur le site Web de ce dernier, [www.nsrt-nunavut.com](http://www.nsrt-nunavut.com), où des renseignements supplémentaires sur le TDSN sont également disponibles.